
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 20 août 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 20 août 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, M. Max Mickey Guttman, Mme Paola Hawa, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Anthony Housefather

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Edgar Rouleau

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-Claude Lanthier	M. Denis Coderre	Eau potable / Surveillance des tests hydrostatiques effectués sur l'Oléoduc d'Enbridge
M. Bruce Walker	M. Russell Copeman (M. Peter F. Trent)	Consultation des villes liées concernant l'adoption par le conseil d'agglomération du Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 15.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Benny Masella	M. Pierre Desrochers	Reddition de comptes concernant les différents contrats octroyés par le conseil d'agglomération / Suivi des projets

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 18.

CG15 0437**Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en modifiant la séquence de l'ordre du jour de façon à étudier le point 51.02 immédiatement après l'article 3.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG15 0438**Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2015**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 juin 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 août 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG15 0439

Recommandation au ministre de la Sécurité publique - Nomination du directeur du Service de police de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 17 août 2015 par sa résolution CE15 1561;

Il est proposé par M. Denis Coderre

appuyé par M. Peter F. Trent

Et résolu :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de recommander au gouvernement du Québec la nomination de M. Philippe Pichet, à titre de directeur du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq (5) ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1154262003

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 18 mai au 19 juillet 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 18 mai au 19 juillet 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 18 mai au 19 juillet 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0440

Dépôt du rapport et recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2014

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé : Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal, exercice 2014, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0441

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2014

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan de l'usage de l'eau potable 2014, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, et le conseil en prend acte.

07.01 1154217003

7.02 Dépôt de la résolution 2015-06-246 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Autorisation afin de mandater le cabinet d'avocats Bélanger Sauvé pour demander à la Cour fédérale d'accorder le statut d'intervenant à la Ville de Beaconsfield dans le dossier Canadian Union of Postal Workers c. Canada Post Corporation

CG15 0442

Dépôt du Rapport annuel 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport annuel 2014 de la Société du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

07.03

7.04 Dépôt de la résolution 150711 du conseil municipal de la Ville de Côte-Saint-Luc - Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150

CG15 0443

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées au montant de 478 197,15 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport final des dépenses engagées, au montant de 478 197,15 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.05 1156190001

CG15 0444

Dépôt des indicateurs de gestion 2014, conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1)

Le porte-parole de l'assemblée dépose les indicateurs de gestion 2014 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1) tels que soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et le conseil en prend acte.

07.06 1157018001

CG15 0445-1

Dépôt du Rapport annuel 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le rapport annuel 2014 de l'Office municipal d'habitation de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.07

CG15 0445

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet Agglomération

Le porte-parole de l'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 30 juin 2015 - Volet agglomération, et le conseil en prend acte.

07.08 1155205006

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0446

Approuver un projet de convention entre la Société du palais des congrès de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, afin de rendre disponible un réseau Internet gratuit, identifié « MtlWiFi »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1246;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver un projet de convention entre la Société du palais des congrès de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, afin de rendre disponible un réseau Internet gratuit, identifié « MtlWiFi ».

Adopté à l'unanimité.

20.01 1155954003

CG15 0447

Approuver un projet de deuxième addenda au bail par lequel la Ville loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un terrain vague d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés situé sur la rue Ann, à des fins de chantier pour le projet Bonaventure, pour un loyer total 412 396,95 \$, plus les taxes applicables / Autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, plus les taxes applicables, pour le paiement des taxes foncières au réel pour les années 2014 et 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1240;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de deuxième addenda au bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société d'habitation et de développement de Montréal, pour une période additionnelle de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, à des fins de chantier pour le Projet Bonaventure, un terrain vague d'une superficie de 5 364,8 mètres carrés, situé sur la rue Ann, pour un loyer total de 412 396,95 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième addenda au bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle de 182 706,48 \$, plus les taxes applicables, représentant un ajustement des taxes foncières, selon les modalités prévues à la prolongation de bail;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

CG15 0448

Approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas Moving services inc., pour une période additionnelle d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, situé au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, à des fins d'entreposage de biens non périssables, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1241;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à Transatlas Moving Services inc., à des fins d'entreposage de biens non périssables, pour une période d'une année, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace d'une superficie approximative de 6 400 pieds carrés, sis au 9191, boulevard Henri-Bourassa Ouest, moyennant une recette totale de 42 879,96 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1155323005

CG15 0449

Accorder un contrat à Omni Sécurité, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-29-AE (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juin 2015 par sa résolution CE15 1269;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1- d'accorder à Omni Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-29-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1153438007

CG15 0450

Accorder une contribution financière additionnelle non récurrente d'un montant maximal de 500 000 \$ à Montréal 2014 / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet d'avenant 1 modifiant la convention de contribution entre la Ville et Montréal 2014 à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juin 2015 par sa résolution CE15 1286;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder une contribution financière additionnelle d'une valeur maximale et non récurrente de 500 000 \$ à Montréal 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- 4 - d'accepter les stipulations faites pour la Ville de Montréal dans la convention de services intervenue entre Montréal 2014 et le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec, agissant à titre de fiduciaire;
- 5 - d'approuver à cet effet le projet d'avenant 1 à la convention intervenue entre la Ville et Montréal 2014 (CG14 0027).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0451

Accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal, pour une durée de 3 ans (2015 à 2017), pour la mise en oeuvre de son plan stratégique, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juin 2015 par sa résolution CE15 1285;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période de 2015 à 2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1150881003

CG15 0452

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 juin 2015 par sa résolution CE15 1251;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015, de 4 h 45 à 15 h 15.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1151005004

CG15 0453

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 18 mois, avec Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd) pour l'achat d'étuis à pistolet de marque Safariland, modèle 7TS, pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 271 547,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14532 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1354;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de pistolet de marque Safariland, modèle 7TS pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 547,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14532 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153997003

CG15 0454

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois supplémentaires, des ententes-cadres conclues avec les firmes Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334) pour la fourniture, sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1355;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334), pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 3 septembre 2016, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1155280001

CG15 0455

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1356;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1156710004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0456

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1357;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

- 2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >>, joint au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.11 1151541002

CG15 0457

Conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans avec Les Contenants Durabac inc., pour la fourniture et l'installation de bennes compactrices de 20 verges cubes et de 25 verges cubes - Appel d'offres public 15-13738 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1358;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans pour la fourniture sur demande de bennes compactrices de 20 verges cubes et de bennes compactrices de 25 verges cubes ;
- 2 - d'accorder à Les Contenants Durabac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13738 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1153447002

CG15 0458

Accorder un contrat d'une durée de 36 mois à Lumca inc., pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14380 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1359;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Lumca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14380 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.13 1151009009

CG15 0459

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune, avec Boivin & Gauvin inc. pour la fourniture de gants Phoenix - FireCraft pour les pompiers - Appel d'offres public 15-14513 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1360;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft ;
- 2 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14513;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1152645001

CG15 0460

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période de 42 mois à compter du 1^{er} octobre 2015, des espaces d'une superficie totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à des fins de bureau, moyennant une dépense totale de 1 067 458,52 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1418;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 42 mois débutant le 1^{er} octobre 2015, des espaces à bureau d'une superficie approximative totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, moyennant un loyer total de 1 067 458,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1155323003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0461

Accorder deux contrats, pour une période de 58 mois, à Ecoservices Tria inc. pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses, et à Multi-Recyclage S. D. inc., pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié - Appel d'offres public 15-14291 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1363;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Écoservices TRIA, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses;

- 2 - d'accorder à Multi-Recyclage S. D., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1152621004

CG15 0462

Accorder un contrat à Détection de fuite PGS inc. pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14408 (3 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1366;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Détection de fuite PGS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14408 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.17 1152518001

CG15 0463

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de la passerelle Lapierre (structure 81-5516) dans l'arrondissement de LaSalle (projet 11-10) - Dépense totale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 07-11101 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1368;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses, pour la construction de la passerelle Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 743 262,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11101;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1150541017

CG15 0464

Accorder un contrat à Les Constructions RRN inc. pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le projet du SRB PIE-IX - Dépense totale de 1 519 023,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10076 - (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1369;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 023,83 \$, taxes incluses, pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le SRB PIE-IX, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions RRN inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 406 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10076;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.19 1156274001

CG15 0465

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Lot 10 - Dépense totale de 2 273 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 214712 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1378;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 273 000 \$, taxes incluses, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent, dans le cadre du Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 088 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214712;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.20 1151009015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0466

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau de bâtiments situés dans les parcs-nature - Dépense totale de 2 344 854,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6768 - (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1379;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 344 854,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau des bâtiments situés dans les parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 086 160,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6768;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1156316007

CG15 0467

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux à 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208 V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1919-AE - (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1382;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1919-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1153334015

CG15 0468

Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 551 380,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 227703 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1384;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 551 380,39 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et l'abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Catalogna et Frères Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 374 380,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1154822045

CG15 0469

Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout de la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 859 404,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-005 - (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1385;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 859 404,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout dans la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 784 404,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-005;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.24 1156441005

CG15 0470

Accorder un contrat à Black & McDonald Itée pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 2015-1905-AE - (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1392;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

1 - d'accorder à Black & McDonald Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1905-AE;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1153334021

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0471

Accorder un contrat à Edilbec Construction inc. pour effectuer des travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du Complexe Environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 1 456 681,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5761 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1394;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 456 681,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Edilbec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 679,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5761;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1156206001

CG15 0472

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 304 036,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-15-010 - (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1395;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 304 036,93 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 791,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-010;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.27 1156486002

CG15 0473

Accorder un contrat à Coffrage Alliance Itée pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 2 553 846,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5785 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1396;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 553 846,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 441 333,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5785);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1153456003

CG15 0474

Autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, et autoriser un transfert de 200 000,00 \$ des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75 (3095), située au 40 avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre du contrat accordé à Quadrax & Associés EG (CG14 0195), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1397;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le transfert d'une somme de 200 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Quadrax & Associés EG (CG14 0195) ce surplus contractuel de 387 766,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1156342001

CG15 0475

Autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1398;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, comprenant la majoration du contrat pour une somme de 890 074, 75 \$, taxes incluses et une somme de 30 000 \$, taxes incluses, en frais incidents, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.30 1154822054

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0476

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Fujitsu Conseil (Canada) inc. en expertise de développement Oracle, dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14417 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1400;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en expertise de développement Oracle dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14417;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1156075003

CG15 0477

Accorder un contrat de services professionnels à Centre de recherche de l'hôpital Douglas pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015 des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1406;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Centre de recherche de l'hôpital Douglas s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015, des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 21 juillet 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1156794004

CG15 0478

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de deux ans, avec CIMA+ S.E.N.C. et Macogep inc. pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14440 (2 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1407;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14440 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

CIMA+ S.E.N.C.	274 560,30 \$
Macogep inc.	210 404,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1151009013

CG15 0479

Approuver le projet d'entente de modification et de cession concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1408;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente de modification et de cession à intervenir entre la Ville de Montréal, Grifdor Holdings inc. et 8241945 Canada inc., concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal, le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en raison de certains ajustements apportés au projet et pour modifier certains engagements du promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1156390001

CG15 0480

Approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec, dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame - Dépense totale de 20 120 625 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1409;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 20 120 625 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1140870003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0481

Autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$ dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres (2008-2018) (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1410;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$, dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres 2008-2018 (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de cette contribution financière;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1153277001

CG15 0482

Approuver la signature de deux ententes-cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1411;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver la signature des deux ententes cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL).

Adopté à l'unanimité.

20.37 1150640001

CG15 0483

Accorder un soutien financier de 90 000 \$ à la Corporation de l'École Polytechnique afin de développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper, puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1415;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$, échelonné sur deux ans, à la Corporation de l'École Polytechnique pour développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1153980002

CG15 0484

Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1416;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.39 1151009010

CG15 0485

Approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie cède à titre gratuit à la Ville de Montréal aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1417;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, cède à titre gratuit à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1144962010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0486

Approuver le projet de 8^e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, dans l'immeuble situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1419;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de 8^e convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, moyennant une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1155840004

CG15 0487

Approuver un projet de modification du bail par lequel la Ville loue du Conseil national de recherches Canada / National Research Council Canada (CNRC - NRC) pour une période de 8 mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de laboratoire pour la relocalisation temporaire des employés de l'usine Charles-J. Des Bailleurs, pour une dépense totale de 64 404,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE5 1420;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de modification no 1 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches du Canada, pour une période de huit mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces de laboratoire d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés, situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 31 636,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;

- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 32 767,88 \$, taxes incluses, payable en 2015, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1156025012

CG15 0488

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à la corporation Championnats du monde de gymnastique artistique 2017, pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1421;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à l'organisme Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4 - d'autoriser un ajustement de 200 000 \$ de la base budgétaire pour 2016 et un ajustement additionnel non récurrent de 200 000 \$ pour 2017 (pour un total de 400 000 \$ en 2017) du SDSS et tenir compte que cet ajustement totalisant 400 000 \$ ne sera plus récurrent à compter de 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité

20.43 1141278002

CG15 0489

Accorder un soutien financier, totalisant la somme de 198 294 \$, aux organismes Spectre de rue et Les YMCA du Québec, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013-2016) / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1424;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Spectre de rue	« TAPAJ et Centre de jour »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis) »	60 578 \$

- 2 - d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1151262002

CG15 0490

Conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec Linde Canada Ltée pour la fourniture des gants et mitaines pour les employés de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-14230 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1484;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Barbe

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de gants et mitaines de différents modèles (Groupe 1) pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Linde Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14230 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1156135005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0491

Conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois avec Al Carrière Extincteur (1991) Itée pour l'acquisition d'avertisseurs de fumée à pile au lithium - Appel d'offres public 15-14494 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1486;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de douze mois pour la fourniture sur demande d'avertisseurs de fumée à pile au lithium;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Al Carrière Extincteur (1991) Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14494 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1154863001

CG15 0492

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1512;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

d'approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport précisant les termes et conditions quant à l'implantation, la gestion et l'entretien des voies réservées dans l'axe du futur boulevard Robert-Bourassa.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest

M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.47 1151009012

CG15 0493

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend de gré à gré à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, un immeuble situé en front sur la rue De La Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour un montant de 875 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1516;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - de fermer et de retirer du registre du domaine public le lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à 1030-1040 De Bleury S.E.C., aux fins d'assemblage, une partie de ruelle d'une superficie de 191,2 mètres carrés, située en front sur la rue De la Gauchetière Ouest, entre les rues De Bleury et Hermine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 284 551 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 875 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.48 1141027006

CG15 0494

Approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et Le Groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) / Approuver l'entente de cession et de renouvellement à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1508;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - d'approuver la cession du contrat entre Le Groupe de sécurité Garda inc. et le Groupe de sécurité Garda SENC, conformément aux termes et conditions prévus au projet d'entente de cession et de prolongation;
- 2 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388), pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 3 - d'approuver le projet de cession et de prolongation de contrat à cette fin;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1152346001

CG15 0495

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la somme totale de 1 259 881,10 \$, taxes incluses, aux fins de logements sociaux, dans le cadre de l'accord de développement pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1522;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Richard Ryan

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société immobilière du Canada CLC limitée un terrain vacant situé du côté nord de la rue Basin, à l'est de la rue Richmond, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, constitué du lot 4 499 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour le prix de 1 089 587 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1154602003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0496

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke - Dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 321401 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1500;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 15 350 438,74 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour Pie-IX - Sherbrooke, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 900 438,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 321401;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1156978001

CG15 0497

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 624 079,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 320101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1501;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 2 624 079,27 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 453 104,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest
M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.52 1154822044

CG15 0498

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres avec Les Pavages Ultra inc. et Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 9 090 621,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323901 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1502;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 090 621,46 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de chaussée par rapiéçage mécanique sur différentes rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - de conclure une entente cadre avec Les Pavages Ultra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Ouest et centre-ville » (contrat 323901-1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 394 078,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 4 - de conclure une entente cadre avec Les Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le secteur « Est » (contrat 323901-2), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 273 043,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323901 ;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
M. Michel Gibson
Mme Jane Foukal Guest

M. Max Mickey Guttman
Mme Paola Hawa
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.53 1154822046

CG15 0499

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à EBC inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard - Dépense totale de 78 505 203,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10173 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1503;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 78 505 203,15 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm de diamètre, en tunnel, dans l'axe de la rue Jarry, entre la 24^e Avenue et la rue du Champ-d'Eau, dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à EBC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 74 061 512,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10173 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.54 1150543002

CG15 0500

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10117 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1504;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 560 135,32 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm de diamètre dans la 16^e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 018 995,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10117 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.55 1153184001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.59 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0501

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 1200 mm, en tranchée, dans l'axe de la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou - Dépense totale de 12 402 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10172 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1505;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 12 402 000 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 1200 mm de diamètre, en tranchée, dans la rue du Champ-d'Eau, de la voie de service A-40 et du boulevard Haut Anjou et de la rue Jarry, entre la rue Jarry et A-25, dans les arrondissements de Saint-Léonard et d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 700 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10172;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.56 1150543001

CG15 0502

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée par Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils Itée, société de services en génies mécanique, électrique, électronique, civil, de structure, d'hygiène industrielle et d'architecture de paysage pour la réalisation de projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs - Dépense totale de 2 117 781,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14299 (7 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1509;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 117 781,27 \$, taxes incluses, pour la rétention des services professionnels requis pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Cardin Ramirez Julien inc. et Stantec Experts-Conseils ltée, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 890 876,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1151630003

CG15 0503

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 1 481 030,05 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 15-14283 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1511;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 481 030,05 \$, taxes incluses, pour la réalisation de services de génie conseil pour les différents projets sous la responsabilité du Services des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - de conclure une entente-cadre avec Axor Experts-Conseils à cet effet, pour une somme maximale de 1 287 852,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14283 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1156316001

CG15 0504

Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver les projets d'amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420) / Approuver le projet de convention avec le CLD Centre-Est à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1521;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver les projets d'amendements aux ententes transitoires intervenues entre la Ville et les organismes ci-après désignés (CG15 0274 et CG15 0420) :
 - Société de développement économique Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est (CLD)
 - Société de développement économique Ville-Marie
 - Développement économique West-Island – CLD
 - Centre local de développement Centre-Ouest
 - Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville
 - Corporation de développement économique de LaSalle (CLD)
- 2 - de résilier l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la CDEC Rosemont–Petite-Patrie (CG15 0274) et autoriser le directeur du Service du développement économique à accomplir toutes les démarches requises à cet effet;
- 3 - d'accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est, pour l'année 2015-2016, afin d'assurer la continuité des services en matière de développement économique local;
- 4 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.59 1155175006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0505

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1452;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV situé à Montréal, soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1152622005

CG15 0506

Autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes incluses et frais incidents, pour l'acquisition de sept camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1437;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1153838006

CG15 0507

Avis de motion - Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1156938001

CG15 0508

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1153616003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0509

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1121;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1150294001

Règlement RCG 15-066

CG15 0510

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1122;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 840 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du square Dorchester et de la place du Canada réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1153751003

Règlement RCG 15-067

CG15 0511

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1124;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des rues Saint-Gabriel et Saint-François-Xavier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1153751007

Règlement RCG 15-068

CG15 0512

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1126;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 16 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1153751005

Règlement RCG 15-069

CG15 0513

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1127;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 29 600 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation et de protection des immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1152907001

Règlement RCG 15-070

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0514

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1123;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 100 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la place Vauquelin et des abords de l'hôtel de ville réalisés en partie dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1153751004

Règlement RCG 15-071

CG15 0515

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 juin 2015 par sa résolution CE15 1125;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Monique Vallée

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite de la réalisation du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1153751006

Règlement RCG 15-072

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0516

Approbation de la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1469;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.01 1150854001

CG15 0517

Approbation de la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et approbation du Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1453;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.02 1150854002

CG15 0518

Approbation du règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1454;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.03 1150854003

CG15 0519

Approbation du Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1455;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

45.04 1150854004

CG15 0520

Approbation du Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1456;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.05 1150854005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.06 à 45.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0521

Approbation du Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1457;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

45.06 1150854006

CG15 0522

Approbation du Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1458;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.07 1150854007

CG15 0523

Approbation du Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1459;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.08 1150854008

CG15 0524

Approbation du Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1460;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.09 1150854009

CG15 0525

Approbation du Règlement R-018-1 modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1461;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-018-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.10 1150854010

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.11 à 45.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0526

Approbation du Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1462;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.11 1150854011

CG15 0527

Approbation du Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1463;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.12 1150854012

CG15 0528

Approbation du Règlement R-025-3 modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1464;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-025-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

45.13 1150854013

CG15 0529

Approbation du Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1465;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.14 1150854014

CG15 0530

Approbation du Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1466;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.15 1150854015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.16 et 45.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0531

Approbation du Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1467;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.16 1150854016

CG15 0532

Approbation du Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1468;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

d'approuver le Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

45.17 1150854017

CG15 0533

Nommer la directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 août 2015 par sa résolution CE15 1471;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers
M. Peter F. Trent

Et résolu :

de nommer Madame Susan McKercher à titre de directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, pour une durée indéterminée, dans la classe salariale FM07 (81 970 \$ - 102 460 \$ - 122 950 \$), conformément à l'article 2 sur le « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (CE11 1565). Le salaire annuel de base est fixé, à compter de la date de la présente résolution, à 110 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1152845001

CG15 0534

Nomination de la représentante élue de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1533;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Erika Duchesne, à titre de représentante élue de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1150284008

CG15 0535**Nomination de la représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre-est, nouvel organisme de développement local et régional**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 août 2015 par sa résolution CE15 1534;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde à titre de représentante élue de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve au conseil d'administration du Pôle centre est, nouvel organisme de développement local et régional.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1150960010

CG15 0536**Nominations - Commissions permanentes**

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer sur les commissions suivantes :

1 - Commission sur la sécurité publique :

- M. Richard Celzi à titre de membre, en remplacement de Mme Catherine Clément Talbot;

2 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation:

- M. Richard Deschamps à titre de président, en remplacement de M. Giovanni Rapanà;

3 - Commission sur le développement social et de la diversité montréalaise :

- M. Giovanni Rapanà à titre de membre, en remplacement de M. Richard Guay;
- Mme Justine McIntyre à titre de membre, en remplacement de Mme Mary Deros;

4 - Commission sur les finances et l'administration :

- Mme Catherine Clément Talbot à titre de membre, en remplacement de M. Richard Celzi;

5 - Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation :

- Mme Mary Deros à titre de membre, en remplacement de M. Pierre Gagnier, à compter du 24 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.05

À 18 h 23, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire